

Une Commission vérité et réconciliation bientôt mise en place au Burundi

PANA, 28 juillet 2011 Bujumbura, Burundi - Le nécessaire est en train d'être fait pour que la Commission pour la vérité et la réconciliation (CVR) nationale et le tribunal spécial soient mis en place à partir de 2012, a annoncé jeudi le président du Burundi, Pierre Nkurunziza. La création de la CVR a été décidée par les différents protagonistes de la politique nationale dans l'accord d'août 2000, à Arusha, en Tanzanie, pour la paix et la réconciliation au Burundi. La mise en place rapide de la CVR a été entravée par d'autres négociations pour un accord global de cessez-le-feu lors de la guerre civile. "La commission sera mise en place dès le début de l'année 2012 pour un mandat de deux ans avec une possibilité de prolongation si cela s'avérait nécessaire", a affirmé le président Nkurunziza. Les conclusions de la commission devront ouvrir la voie à la création d'un tribunal spécial qui aura pour mission d'établir les responsabilités et de punir les auteurs de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité qui ont endeuillé le pays. Les années les plus marquantes de l'histoire tragique du Burundi que le président Nkurunziza a citées de mémoire sont celles de 1965, 1976, 1987, 1993, 1994 et 1998. Ces années ont surtout été marquées par des tueries caractérisées par une dimension ethnique entre les hutu, majoritaires et les tutsi, minoritaires, pour le contrôle du pouvoir. "Nous invitons les citoyens burundais à se préparer et à s'impliquer personnellement dans la réalisation de cette noble tâche, car cela nous concerne tous. Répondez présents à toutes les réunions auxquelles vous serez invités, participez activement et donnez vos avis et considérations", a déclaré le président Nkurunziza.